



La MJC est ravie de vous annoncer une ré-ouverture partielle de ses activités à partir du 2 juin, dans le respect des autorisations requises et des mesures de sécurité sanitaire attendues :

- Les salariés permanents ont partiellement repris le travail dans les locaux depuis le 11 mai pour préparer cette reprise,
- Les activités suivantes pourront reprendre dès le 2 juin : chaque adhérent concerné vient de recevoir un mail d'information et doit nous dire en retour s'il reprend ou non son activité.
- L'ouverture des autres activités reste soumise à des décisions réglementaires et des autorisations complémentaires, et/ou à des questions d'organisation et d'aménagement non encore résolues.

Les animateurs poursuivront, dans la mesure du possible, leur proposition de lien à distance avec leurs adhérents... Gardons le contact

- L'accueil des jeunes est effectif depuis le 25 mai - Avant toute visite, merci de prendre contact avec Quentin : animateurjeune@mjc-letraitdunion.fr

Les activités qui peuvent reprendre au sein de la maison à partir du 2 Juin sont les suivantes :

Billard Français
Guitare électrique
Guitare acoustique
Bass
Technique vocale
Anglais Adultes
Anglais enfants
Batterie
Dessin et Arts graphiques
Mosaïque
Couture
Sophrologie
Oenologie

Notre équipe se mobilisent pour vous accueillir :

L'entretien des parties communes sera géré par les salariés permanents de la maison.

Les Animateurs Techniciens d'activités quant à eux géreront l'hygiène propre à leur atelier et l'accueil des adhérents.

L'hygiène et le respect des gestes de prévention nous CONCERNE TOUS et votre vigilance sera sollicitée.

Nous sommes ravis de vous voir et nous mettons tout en oeuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions :

- l'accueil se fera à l'extérieur de la MJC, l'attente dans les couloirs sera proscrite.(en cas de pluie, une zone sera délimitée et disponible au Kiosque).
- un sens de circulation sera nécessaire pour limiter les croisements.
- de la solution hydroalcoolique et des désinfectants seront à votre disposition.
- Le port du masques est obligatoires pour les + de 12 ans dans l'enceinte des locaux.
- des conditions spécifiques peuvent être précisées par chaque animateur(rice) d'activités.

A ce jour, l'association a pris la décision de prolonger les cours jusqu'au 15 Juillet.